**La réponse de l’Internationale de l’Education à la proposition d’objectif pour l’éducation pour l’après-2015**

L’Internationale de l’Education accueille favorablement la proposition relative à l’objectif 4 et considère comme essentiel pour tout programme en faveur du développement durable que l’éducation de qualité apparaisse en tant qu’objectif autonome. Nous saluons notamment l’accent mis sur la question de l’éducation de qualité inclusive et équitable. Toutefois, la promotion de l’apprentissage tout au long de la vie est loin d’être suffisante et nous recommandons, dès lors, de retirer le verbe « promouvoir *»* dans le libellé de l’objectif.

Nous nous félicitons de la cible 4.1 et considérons que l’achèvement d’un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire est aussi important qu’une norme universelle en faveur de l’éducation pour l’après-2015. Nous saluons, en outre, l’accent mis sur la gratuité de l’enseignement et proposons d’ajouter une référence à «neuf années au moins de scolarité obligatoire», conformément à l’Accord de Mascate[[1]](#footnote-1).

A la cible 4.2, nous recommandons d’employer l’expression « éducation et soins de la petite enfance *»*, qui reconnaît que le droit à l’éducation est un droit conféré dès la naissance, et d’ajouter une référence à une année d’enseignement pré-primaire gratuit, comme le propose l’Accord de Mascate.

A la cible 4.3, nous proposons de supprimer «d’un coût abordable» puisque rien n’est «abordable» pour les plus démunis et la finalité doit résider dans «l’introduction progressive de l’enseignement gratuit», tel qu’énoncé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

A la cible 4.4, nous saluons l’accent mis sur la question des compétences nécessaires, mais proposons de remplacer les emplois décents par le travail décent, conformément au terme convenu à l’échelle internationale.

Nous soutenons la cible 4.5 et insistons sur le caractère essentiel de considérations spécifiques en matière d’équité pour chacune des différentes cibles.

A la cible 4.6, nous proposons de hausser le niveau des ambitions pour en faire un objectif à 100% tant pour les jeunes que pour les adultes.

Nous saluons particulièrement l’accent mis à la cible 4.7 sur l’éducation en faveur des droits humains, de la citoyenneté mondiale et du développement durable.

Nous nous félicitons de la cible 4.a en tant que partie intégrante et condition préalable de l’éducation de qualité. Nous apprécions notamment la référence à l’adaptation des établissements scolaires et à leur sécurité pour tout un chacun.

Nous considérons la cible 4.b comme un moyen de mise en œuvre insuffisant dans le contexte des études supérieures et de l’enseignement et la formation professionnels (cible 4.3). Tout en reconnaissant la valeur ajoutée des échanges scolaires, les bourses d’études ne contribueront pas à elles seules à mettre en place et à renforcer les systèmes nationaux de l’enseignement supérieur. L’objectif relatif à l’éducation ne peut être atteint que s’il est soutenu par un seuil de financement de l’éducation conséquent, qui définisse des critères de financement minimums pour les gouvernements et les bailleurs de fonds, dans la droite ligne de l’Accord de Mascate.

Nous considérons la cible 4.c comme un moyen insuffisant pour surmonter la pénurie d’enseignant(e)s qualifié(e)s et formé(e)s. Il convient, dans un premier temps, de définir une cible valable concernant les enseignant(e)s, de sorte que tous les enfants puissent évoluer aux côtés d’enseignant(e)s de qualité. Ensuite, les enseignant(e)s de qualité doivent être à la fois hautement qualifié(e)s et formé(e)s sur le plan professionnel. Et enfin, ils/elles ne sont pas en mesure de dispenser seul(e)s un enseignement de qualité et doivent donc être soutenu(e)s dans la profession. En conséquence, nous proposons un objectif «zéro» englobant tous ces aspects: «D’ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants bénéficient d’un enseignement dispensé par des enseignant(e)s qualifié(e)s, dûment formé(e)s, motivé(e)s et soutenu(e)s dans la profession*»*, conformément à l’Accord de Mascate.

**Objectif 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et accéder à des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie**

4.1 D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, dont neuf années au moins de scolarité obligatoire, qui leur donne des acquis pertinents et effectifs

4.2 D’ici à 2030, veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons bénéficient d’une éducation et de soins de la petite enfance de qualité ainsi que d’une année au moins d’enseignement préscolaire gratuit qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D’ici à 2030, veiller à ce que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d’égalité à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité

4.4 D’ici à 2030, augmenter de x % le nombre de jeunes et d’adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l’emploi, à l’obtention d’un travail décent et à l’entrepreneuriat

4.5 D’ici à 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle

4.6 D’ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et adultes des deux sexes sachent lire, écrire et compter

4.7 D’ici à 2030, veiller à ce que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l’éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l’homme, de l’égalité des sexes, de la promotion d’une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l’appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes et adapter les établissements existants à cette fin, et fournir un cadre d’apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

4.b D’ici à 2020, augmenter de x % à l’échelle mondiale le nombre de bourses d’études offertes aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays africains, pour financer le suivi d’études supérieures, y compris la formation professionnelle et les cursus techniques et scientifiques et des technologies de l’information et de la communication et du génie, dans les pays développés et autres pays en développement [veuillez consulter le commentaire à la page précédente]

# 4.c D’ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants bénéficient d’un enseignement dispensé par des enseignant(e)s qualifié(e)s, dûment formé(e)s, motivé(e)s et soutenu(e)s dans la profession

1. <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/muscat-agreement-2014FR.pdf> [↑](#footnote-ref-1)